



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Section Bouches du Rhône
snpespjj13@gmail.com

RAS LA CASSEROLE TOUTES ET TOUS DANS LE MÊME BATEAU !!!

Tous les soirs, de nombreux.se.s français.e.s se mettent à leur fenêtre pour exprimer leur soutien envers les équipes soignantes en applaudissant, en sifflant et en tapant sur leurs casseroles. Des messages de gratitude et de solidarité fleurissent sur les balcons des habitations, évoquant le plus souvent la casse du service public hospitalier, mais plus globalement de tous les services publics. Le privé est également salué par tout un chacun, les caissier.e.s, les personnels de la sécurité, du nettoyage, les éboueurs, les travailleurs sociaux, etc. Les femmes sont le plus souvent au feu, que ce soit dans le monde médical, social, ou le secteur privé, et méritent ces encouragements.

Ces expressions massives viennent aussi témoigner des nombreuses casseroles et choix politiques qui ont été faits par les gouvernements successifs et celui en place. Le président de la république a reconnu lui-même « *ses failles et insuffisances* » dans son allocution du 11 Avril 2020, mettant en avant le manque de matériel de protection pour les soignants et la société toute entière. Peut-être a-t-il oublié les propos dénigrants qu'il a employés à l'égard des « *gaulois réfractaires* » ? Peut-être a-t-il oublié les propos indécents tenus à l'encontre des chômeurs, des travailleurs, des soignants, des fonctionnaires ? Peut-être a-t-il oublié le mouvement des « *gilets jaunes* » ? Les mouvements de lutte contre le projet de réforme des retraites, où il a réprimé aussi les pompiers, les infirmier.e.s, et tous les corps sociaux ? Peut-être que le COVID-19 agit-il sur le président comme un effet anesthésiant, mais nous, M. le Président, nous n'avons pas oublié, et nous n'oublierons pas !!!

Alors, pour pallier ces carences de l'État, et en ce temps de crise sanitaire, de climat anxigène et de temps suspendus, les françaises et les français n'ont pas abdicé et font preuve de solidarité. Les réseaux d'entraide, les syndicats de quartiers populaires, les collectifs d'habitants, les voisins, nombreux sont ceux et celles qui se sont organisé.es pour combler ces manquements de l'État et pour venir en aide aux plus fragiles, aux plus vulnérables, aux plus démunis.e.s.

Malgré ces efforts collectifs et cette générosité, cet engagement de chacun, le président et son gouvernement, au-delà de leur sémantique guerrière en parlant de « *guerre contre le virus* », de « *ligne* », de « *tranchées* », de « *résilience* », active une bonne vieille recette : La Division. Ne nous leurrons pas, cet effort qui va peser sur chacun est dans la droite ligne *en marche* vers le Nouveau Monde de Macron.

En plein confinement, le gouvernement a fait passer des lois qui sont un vrai recul social et qui vont encore heurter l'ensemble de la population, et en premier lieu, une fois de plus, les femmes. Les travailleur.se.s du privé comme du public vont payer un lourd tribut. Sous couvert de l'urgence sanitaire, surtout dans l'intérêt du patronat, le gouvernement a fait passer par la loi « *urgence pour faire face à l'épidémie* », un certain nombre de mesures qui vont avoir un impact sur l'ensemble des travailleur.se.s.

Dès le 23 mars 2020, la ministre du Travail, Muriel PENICAUD a fait passer devant l'assemblée, des lois d'urgence qui remettent en cause les droits érigés dans le code du travail. Les ordonnances liées à cette loi sont prises sans limite de temps, et nous ne pouvons que craindre la prolongation de ces mesures, après la période d'urgence sanitaire. Dans un passé proche, nous nous rappelons que l'état d'urgence qui découlait des attentats de 2015, et son lot de mesures liberticides se prolongent encore aujourd'hui.

Sur le temps de travail hebdomadaire, cette loi permet aux entreprises « *de déroger de droit aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail* » mais aussi « *au repos hebdomadaire et repos dominical* ». Cette loi vient surtout renforcer l'économie et faire payer aux travailleur.se.s la récession actuelle, en leur demandant de travailler plus, plus longtemps, en remettant en cause le temps de travail hebdomadaire (35 heures) et le droit au repos dominical déjà bien affaiblis par les derniers gouvernements, sans les conditions sanitaires nécessaires.

Sur les RTT et les congés payés, la loi d'urgence mise en place par le gouvernement accorde aux employeurs la possibilité de « *supprimer le délai de prévenance normalement de quatre semaines, pour six jours ouvrés* ». La loi rajoute à son attirail la possibilité pour les employeurs d'« *imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise de congés payés, des jours de RTT* ». Cela vient remettre en cause le code du travail en contraignant les travailleur.se.s à déposer des jours de congés durant le confinement, même s'ils ne le souhaitaient pas.

Un florilège de mesures liberticides accentué par les amendes pour non-respect du confinement, voire l'emprisonnement pour les récidivistes. Cette loi vient également attaquer une nouvelle fois les travailleur.se.s avec un risque d'emprisonnement et d'amende pour « *refus des réquisitions* » dans les entreprises privées, ce qui vient remettre en cause le droit de retrait pour les travailleur.se.s qui ont été souvent contraints de continuer leur activité dans des conditions sanitaires quasi-nulles.

LE SERVICE PUBLIC ET LA P.J.J

Alors que le rôle du service public et de ses agents est largement reconnu dans la lutte contre le COVID-19 et ses conséquences sur les populations, le gouvernement fidèle à son idéologie libérale et sa logique de privatisation du secteur public s'attaque également aux fonctionnaires. Pour les personnels en autorisation spéciale d'absence (ASA), pour garde d'enfants, raison médicale ou impossibilité de « *télétravail* », l'ordonnance impose jusqu'à **dix jours de congés aux agents en ASA** de manière rétroactive. Pour les personnels en télétravail ou travail occasionnel à distance l'ordonnance ouvre également la possibilité d'imposer aux agents travaillant depuis leur domicile **cinq jours de RTT ou de Congés Annuels** sur décision du chef de service.

Cette ordonnance renvoie aux personnels la responsabilité individuelle de leur position administrative durant cette période. Ainsi, les personnes en ASA se voient imposer des jours de congés en raison de leur état de santé, de leur situation de parent ou encore de l'incapacité de l'administration à leur fournir des outils de travail... C'est inadmissible ! Et nous savons qu'à ce petit jeu, les femmes seront les plus touchées, car elles assurent majoritairement la garde des enfants durant cette période. Plutôt que de laisser les collectifs de travail s'organiser en bonne intelligence et dans le respect des situations de chacun.e.s, une fois de plus, le gouvernement préfère la voix de l'autoritarisme, créant de grandes iniquités de traitement de différents types (suivant notamment sa situation administrative, sa situation familiale, sa santé, ou encore son lieu de confinement), et fait tout pour diviser les personnels.

D'où vient ce peu de considération pour les professionnels.les de la PJJ ? Rappelons que l'intégralité des services et des missions de la PJJ ont été maintenus grâce au volontarisme et à la solidarité de l'ensemble des personnels. Rappelons que les professionnel.le.s des hébergements sont resté.es présent.es pour garantir un accueil protecteur des jeunes confié.es dans des conditions sanitaires qui n'étaient pas toujours réunies. Rappelons que nombreux.ses sont celles et ceux des UEAJ, des Milieux Ouverts et des PTF, par solidarité, qui ont répondu présent pour venir soutenir les collègues des hébergements et des PEAT ce qui a permis de garantir la continuité de l'accompagnement éducatif.

Rappelons également l'image sulfureuse dont jouissent les quartiers populaires marseillais, pour lesquels la focale médiatique est mise sur les réseaux de revente de stupéfiants qui souvent ont vu leurs activités s'affaiblir dans cette crise, par manque d'approvisionnement et par baisse de la demande. Rappelons surtout la situation encore plus critique que vit ces quartiers populaires, qui cumulent les difficultés sociales, de précarité, de chômage massif, de logement, etc. Pour de nombreux.se.s jeunes confiné.e.s avec leur famille, cela a généré des situations dramatiques. Alors, certes, de nombreuses situations de jeunes suivis par les Milieux Ouverts deviennent de plus en plus explosives, mais finalement qui sont assez marginales, dans les huis-clos familiaux imposés par le confinement. Ne serait-ce pas une preuve, des ressources de ces quartiers populaires ? Quel réconfort de voir cet élan populaire du monde associatif, humanitaire ou de simples citoyens œuvrant dans les quartiers paupérisés traversant une crise humaine sans commune mesure, pour distribuer des aides alimentaires, de première nécessité et apporter leur énergie pour combattre l'abandon de l'État, en la matière.

Si les situations de tensions familiales n'empirent pas, ne serait-ce pas une preuve également, du lien que nous créons avec ces jeunes et ces familles les plus en difficulté. Lien que nous avons continué à avoir, coûte que coûte, avec eux, dans des conditions de travail limitées, avec nos propres téléphones personnels, avec nos propres ordinateurs et nos propres mails personnels, sans possibilité de rencontres avec les familles. Alors, certes, cela se nomme aujourd'hui « *travail à distance* » dans le jargon managérial. Nous le nommons maintien du TRAVAIL, maintien du lien social à l'épreuve de la distanciation sociale, dans notre lexique syndicaliste et professionnel.

Les missions de la PJJ envers les jeunes suivis ont été maintenues par tous.tes, peu importe la situation administrative des personnels. Ne croyez pas que les professionnel.les en ASA n'ont pas continué à maintenir du lien avec les autres professionnels, ou bien les familles qu'elles accompagnent. Nous refusons que nos droits aux congés ou aux RTT soient bafoués dans le cadre d'une situation qui s'impose à nous tous. Nous demandons un peu plus de considération de la part de nos directions qui dénigrent des professionnel.le.s qui ont tout fait pour maintenir ces missions de protection et ce, malgré le confinement.

Vient ensuite, la question des primes agitées comme une carotte. Nous ne sommes pas des ânes et nous décelons bien en cela la méthode managériale par la division comme ce fut le cas pour le CIA. Le Président de la République a également fait des annonces sur des primes distribuées également aux « *premières lignes* » comme il dit. Nous pensons que ces primes ne sont que des miettes données aux laborieuses et laborieux qui travaillent ardemment dans les métiers de la santé, dans tous les secteurs privés, dans les services publics. Ces primes ne sont là que pour panser l'incompétence de l'État à reconnaître l'importance de tous les travailleur.se.s. Est-ce d'une prime dont ont besoin les hôpitaux, est-ce d'une prime dont a besoin un.e caissier.e.s, un.e éboueur.e, un.e postier.e, un.e travailleur.se. social.e ? Nous ne souhaitons pas de primes, mais des conditions de travail décentes pour exercer nos métiers, une réelle considération qui ne passe pas par des primes mais par une revalorisation salariale, et dans le public le dégel du point d'indice.

Mesdames et Messieurs les décideurs.ses, ne jouez pas à la division de notre société, ne jouez pas à la division des personnels. Le SNPES-PJJ/FSU a déjà interpellé la DPJJ et la Ministre de la Justice pour qu'aucun personnel ne perde ou se voit imposer des congés durant cette période. Le SNPES-PJJ/FSU agira pour que le CIA et les éventuelles primes liées à la crise sanitaire soient répartis de manière égale entre l'ensemble des personnels.

A l'orée du 1er Mai, ce jour symbolique ne se passera pas dans la rue. Mais, à défaut d'être confiné.e.s, ne soyons pas déconfit.e.s, ou con-fini.e.s, mais plutôt *free-confi.e.s* et pour le conflit !!!!

MOBILISONS-NOUS pour rester uni.e.s dans cette situation inédite qui ne doit pas être un moment de régression sociale pour TOUTES et TOUS, dans le PRIVE ou dans le PUBLIC. Ne concédons pas à ce recul social et à cette tentative de division.